

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION  
DE L'AEROPORT DE VATRY**

**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif  
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

**Nombre de membres**

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **8**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **4**

Excusés : **4**

**DELIBERATION n° CA22-09-161**

**REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**DU 23 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 23 septembre à 10 heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 22 juillet 2022, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry :

**Membres à voix délibérative présents  
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN  
M. Charles DE COURSON  
M. Jean-Louis DEVAUX  
M. Rudy NAMUR  
M. Jean-Marc ROZE  
M. Julien VALENTIN  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Philippe PICHERY

**Ayant reçu mandat :**

M. Charles DE COURSON pour M. Vincent  
VERTRAETE

**Excusés :**

M. Thibaut DUCHENE  
M. Jacques JESSON  
M. Jean-Pierre FORTUNE  
Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents  
ou représentés :**

M. Christian AUBERTIN  
M. Christophe PAROIS  
Mme Julie REMY

**Excusés :**

ACTE REÇU LE  
02 FEV. 2023  
PREFECTURE DE LA MARNE

**Assistent également à la réunion :**

Mme Marie-Noëlle GABET  
M. Philippe SALMON  
M. Guy CARRIEU  
Mme Alice DIERS  
Mme Muriel DURIEUX  
M. Bruno ROUSSELET

M. Damien ROMONT  
M. Daniel FRIZOT  
M. Jean-Yves JOUANNIN  
Mme Nathalie LECLERE

ACTE REÇU LE  
02 FEV. 2023  
PREFECTURE DE LA MARNE

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Huit membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

### **OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION**

Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 28 juin 2022.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 28 juin 2022.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 28 juin 2022 joint en annexe.

### **VOTES**

Pour : **8**  
Contre : **0**  
Abstention : **0**

ACTE REÇU LE

02 FEV. 2023

PREFECTURE DE LA MARNE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

  
Le Président,  
**Christian BRUYEN**

ACTE REÇU LE

02 FEV. 2023

PREFECTURE DE LA MARNE

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION  
DE L'AEROPORT DE VATRY**  
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif**  
**Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**  
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

---

**Nombre de membres**

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **10**

Ayant reçu mandat : **3**

Absents : **2**

Excusés : **2**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

ACTE REÇU LE

**02 FEV. 2023**

**DU 28 Juin 2022**

PREFECTURE DE LA MARNE

L'an deux mil vingt-deux, le 28 Juin à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 4 Mai 2022, s'est réuni à l'Aéroport de Vatry :

**Membres à voix délibérative présents  
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN  
M. Charles DE COURSON  
M. Jean-Louis DEVAUX  
M. Rudy NAMUR  
M. Jean-Marc ROZE  
M. Julien VALENTIN  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Thibaut DUCHENE  
Mme Catherine VAUTRIN  
M. Philippe PICHERY

**Ayant reçu mandat :**

Mme Marie-Noëlle GABET pour M. Charles DE  
COURSON  
Mme Martine LIZOLA pour M. Thibaut  
DUCHENE  
M. David CHATILLON pour Mme Catherine  
VAUTRIN

**Excusés :**

M. Jean-Pierre FORTUNE  
M. Jacques JESSON

**Membres à voix consultative présents  
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS

**Excusés :** PREFECTURE

Mme Julie REMY  
M. Christian AUBERTIN

**Assistent également à la réunion :**

M. Guy CARRIEU  
Mme Alice DIERS  
Mme Muriel DURIEUX  
M. Bruno ROUSSELET  
Mme Martine LEBONVALLET

M. Jean-Yves JOUANNIN  
Mme Nathalie LECLERE  
M. Sylvain PETIT  
Mme Isabelle GRZESKOWIAK

ACTE REÇU LE  
02 FEV. 2023

La séance est ouverte par M. le Président, qui constate que le conseil d'Administration peut valablement délibérer (10 membres présents ou représentés).

M. Christian BRUYEN, rappelle l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 Mars 2022
2. Approbation du rapport du Directeur sur l'exercice 2021
3. Adoption du compte financier 2021 et affectation du résultat en report à nouveau
4. Point activité à fin Mai 2022
5. Modification du Budget Primitif 2022 incluant les reports et la Décision Modificative n° 1
6. Autorisation donnée au Directeur pour signer la convention d'avance accordée par la Direction Générale de l'Aviation Civile
7. Autorisation donnée au Directeur pour contracter un emprunt de 500 K€ pour le financement des investissements prévus en 2022
8. Questions diverses

\*\*\*\*\* ACTE REÇU LE

M. JOUANNIN est nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\* PREFECTURE DE LA MARNE

**1) Adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 30 Mars 2022**

**Délibération n°CA22-06-156**

Le procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 30 Mars 2022 joint en annexe est approuvé à l'unanimité par les membres votants.

\*\*\*\*\*

**2) Approbation du rapport du Directeur sur l'exercice 2021, adoption du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021, affectation du résultat en report à nouveau**

**Délibération n°CA22-06-157**

M. BRUYEN donne la parole à M. PAROIS.

M. PAROIS indique que le rapport du Directeur sur l'exercice 2021 a été fourni en amont avec la note de séance, et demande s'il y a des questions ou des compléments à y apporter. Aucune question n'est posée et aucun complément n'est demandé.

M. JOUANNIN présente et commente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021, le résultat d'exploitation s'établissant comme suit :

COMPTE FINANCIER 2021	Exercice 2021 Dépenses	Exercice 2021 Recettes	Exercice 2021 Résultat	Résultat 2020 Reporté	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	11 214 295.16	11 683 352.13	469 056.97	-248 122.74	220 934.23
Investissement	593 626.40	971 495.31	377 868.91	1 776 783.65	2 154 652.56
Résultat global	11 807 921.56	12 654 847.44	846 925.88	1 528 660.91	2 375 586.79

Le Président, M. BRUYEN, et Le Directeur, M. PAROIS, sortent de la salle.

Le rapport du Directeur est soumis au vote, par le Vice-Président, M. ROZE.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport du Directeur sur l'exercice 2021 ;
- **ARRETE** le compte financier 2021 tel que présenté en séance conformément aux documents joints en annexes ;
- **AFFECTE** le résultat d'exploitation (excédent de la section de fonctionnement) comme suit :
  - L'excédent de fonctionnement 2021 qui s'élève à 469 056,97 € est affecté en priorité au report à nouveau déficitaire 2020 qui s'élève à - 248 122,74 € ;
  - Il subsiste un excédent de 220 934,23 € reporté à nouveau sur l'exercice 2022 ;
  - Article 002 : excédent d'exploitation 2021 reporté : 220 934,23 €.
- **AFFECTE** le résultat d'investissement comme suit :
  - Article 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2021 : 2 154 652 ,56 €.

M. BRUYEN remercie les membres du Conseil d'Administration pour le renouvellement de leur confiance.

M. LIZOLA souligne que la Région Grand-Est demande un point complet sur l'activité passager dont les éléments de réponses seront portés à la connaissance ultérieurement.

\*\*\*\*\*

ACTE REÇU LE  
02 Juin 2023  
PREFECTURE DE LA MARNE

### 3) Point activité à fin Mai 2022

M. PAROIS expose et commente la synthèse suivante de l'activité à fin Mai 2022 :

- Passagers :
  - Au 31 Mai 2022, 25 837 passagers ont transité par l'Aéroport Paris-Vatry ;
  - Soit 128% d'augmentation par rapport à 2021 ;
  - Lignes estivales (Nice, Londres et Ajaccio) annulées ;
  - Prévision de 55 000 passagers en 2022.

Des précisions sont apportées sur l'annulation des vols des lignes estivales (Nice, Londres et Ajaccio), qui n'engendre aucune conséquence financière pour l'aéroport car aucun financement n'avait été engagé.

- Vols d'entraînement :
  - Au 31 Mai 2022, 1 899 mouvements enregistrés ;

- Soit 20% d'augmentation par rapport à 2021 ;
- Augmentation de la fréquentation de l'Armée Française et l'Aviation d'Affaires.

➤ Cargo :

- Au 31 Mai 2022, augmentation de +17% des Tonnages par rapport à 2021 avec 11 883 Tonnes enregistrées
- Objectif révisé à 36 000 Tonnes
- Contexte géopolitique peu propice à la croissance
- Confinement en Chine, Guerre en Ukraine, baisse de la consommation des ménages et augmentation du Kérozène
- Poursuite des discussions pour la continuité des opérations en cours en 2023
- Projet de vols avec une compagnie Turque à partir de Septembre 2022

M. PAROIS souligne l'augmentation des tonnages de Fret de + 17% malgré les difficultés précitées.

ACTE REÇU LE

M. BRUYEN se veut confiant pour l'avenir de l'aéroport de Vatry.

02 FEV. 2023

M. LIZOLA questionne sur les perspectives de l'activité Fret.

PREFECTURE DE LA MARNE

M. PAROIS indique qu'un projet, générateur de volumes, de convention avec FTL (un des leaders transitaires) est en cours de concrétisation, et que les activités avec FTL déjà implanté se poursuivent et se développent.

M. BRUYEN fixe un objectif de 120 000 T en 2026 permettant à Vatry de devenir le 2<sup>ème</sup> aéroport français de Fret, derrière Roissy.

\*\*\*\*\*

4) **Modification du Budget Primitif 2022 incluant les reports 2021 et la Décision Modificative n° 1**

ACTE REÇU LE

Délibération n°CA22-06-158

02 FEV. 2023

PREFECTURE DE LA MARNE

M. JOUANNIN présente et commente la mise à jour du Budget Primitif 2022 qui inclut les reports 2021 et la Décision Modificative n°1, et qui intègre la révision à la baisse des prévisions de tonnages de 45 000 T à 36 000 T au titre de l'année 2022.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la modification du Budget Primitif 2022 incluant les reports 2021 et la Décision Modificative n° 1 dans les conditions suivantes :

Section	Type	BUDGET 2021	BUDGET 2022
Fonctionnement	Dépenses	11 522 147,00	13 896 097,23
	Recettes	11 522 147,00	13 896 097,23
Investissement	Dépenses	2 768 800,91	3 957 899,79
	Recettes	2 768 800,91	3 957 899,79

\*\*\*\*\*

**5) Autorisation donnée au Directeur pour signer la convention d'avance accordée par la Direction Générale de l'Aviation Civile**

**Délibération n°CA22-06-159**

M. JOUANNIN indique que dans le contexte d'effondrement du trafic aérien provoqué par la covid-19, une avance peut être accordée au titre de l'année 2022 aux personnes publiques ou privées chargées d'exploiter un aérodrome ou un groupement d'aérodromes.

Le montant de cette avance est plafonné à 1 111 970 € pour l'année 2022.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Directeur à signer la convention d'avance avec la Direction Générale de l'Aviation Civile, ainsi que tous documents dans le cadre de la mobilisation et du remboursement de cette avance.

\*\*\*\*\*

**6) Autorisation donnée au Directeur pour contracter un emprunt de 500 K€ pour financer les investissements 2022**

**Délibération n°CA22-06-160**

M. JOUANNIN expose que les investissements de l'exercice 2022 s'élèvent à 870 K€, que les subventions attendues s'élèvent à 104 K€ et qu'il subsiste un reste à financer de 766 K€.

Il est proposé de financer cette somme à hauteur de 500 K€ par emprunt, le reste étant autofinancé.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Directeur à engager les démarches nécessaires dans ce dossier suivant les modalités légales en vigueur, et à contracter et rembourser un emprunt à hauteur de 500 K€ en principal, commissions et intérêts en plus, pour financer les investissements prévus en 2022.

ACTE REÇU LE

02 FEV. 2023

\*\*\*\*\*

**7) Questions diverses**

PREFECTURE DE LA MARNE

Mme LIZOLA précise que la Région Grand-Est apportera de nouveau son soutien au titre de l'année 2022 dans le développement de l'aéroport de Vatry. Les investissements représentent des moyens supplémentaires, source de développement et de nouvelles recettes pour l'avenir, investissements auxquels la Région Grand-Est participera.

M. BRUYEN remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et des intervenants pour leur participation et leur contribution.

ACTE REÇU LE

02 FEV. 2023

PREFECTURE DE LA MARNE

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration

**Le Président,**



**Christian BRUYEN**

ACTE REÇU LE  
02 FEV. 2023  
PREFECTURE DE LA MARNE

ACTE REÇU LE  
02 FEV. 2023  
PREFECTURE DE LA MARNE



**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION  
DE L'AEROPORT DE VATRY**  
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif**  
**Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**  
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

---

**Nombre de membres**

En exercice : 12  
Présents ou représentés : 8  
Ayant reçu mandat : 1  
Absents : 4  
Excusés : 4

**DELIBERATION n° CA22-09-162**

**REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**DU 23 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 23 septembre à 10 heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 22 juillet 2022, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry :

**Membres à voix délibérative présents  
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN  
M. Charles DE COURSON  
M. Jean-Louis DEVAUX  
M. Rudy NAMUR  
M. Jean-Marc ROZE  
M. Julien VALENTIN  
M. Vincent VERSTRAETE  
M. Philippe PICHERY

**Ayant reçu mandat :**

M. Charles DE COURSON pour M. Vincent VERSTRAETE

**Excusés :**

M. Thibaut DUCHENE  
M. Jacques JESSON  
M. Jean-Pierre FORTUNE  
Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents  
ou représentés :**

M. Christian AUBERTIN  
M. Christophe PAROIS  
Mme Julie REMY

**Excusés :**

ACTE REÇU LE

02 FEV. 2023

PREFECTURE DE LA MARNE

**Assistent également à la réunion :**

Mme Marie-Noëlle GABET  
M. Philippe SALMON  
M. Guy CARRIEU  
Mme Alice DIERS  
Mme Muriel DURIEUX  
M. Bruno ROUSSELET

M. Damien ROMONT  
M. Daniel FRIZOT  
M. Jean-Yves JOUANNIN  
Mme Nathalie LECLERE

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Huit membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

**OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION**

Modification du nom commercial « Aéroport Paris-Vatry » en « Aéroport de Vatry »

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil départemental de la Marne n°SE16-05-I-09 du 13 mai 2016 relative à la création de l'Établissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la proposition de M. le Président du Conseil d'administration, de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification du nom commercial de l'Aéroport Paris-Vatry ;
- Vu l'acceptation à l'unanimité de la proposition susmentionnée par les membres du Conseil d'administration ;
- Vu l'exposé de M. le Président du Conseil d'administration quant à la nécessité de procéder à la modification du nom commercial.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

→ **APPROUVE** la modification du nom commercial de l'Aéroport Paris-Vatry en Aéroport de Vatry.

Votes

Pour : **8**

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE REÇU LE

02 FEV. 2023

PREFECTURE DE LA MARNE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

**Le Président,**

  
**Christian BRUYEN**